

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF390

présenté par

Mme Regol, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff, M. Duplessy,
Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Simonnet et M. Lahais

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	224 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	224 000 000	0
TOTAUX	224 000 000	224 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à aider les SIS à investir dans des camions-citerne feux de forêt (CCF) afin d'atteindre l'objectif d'une flotte de 10 000 CCF sur l'ensemble du territoire d'ici 2030 comme le demande la FNSPF, et ce pour être capable de faire face aux conséquences du réchauffement climatique, qui va notamment étendre à tout le territoire le risque incendie que connaissait déjà le Sud du pays.

Le coût d'un CCF étant estimé à 280 000€ parvéhicule, l'amendement propose par conséquent un transfert de crédits de l'action 04 "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" du

programme “Police nationale” vers l’action 13 “Soutien aux acteurs de la sécurité civile” du programme “Sécurité civile” à hauteur de 224 millions d’euros, soit environ 800 véhicules supplémentaires pour l’année 2025 (en plus de ceux que les crédits prévus pour les pactes capacitaires permettront déjà d’acquérir) pour se mettre sur la trajectoire des 10 000 en 2030, sachant que ces sommes permettront à la fois de renouveler certains camions vieillissants et d’accroître la flotte globale.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de lever le gage.